



Déclaration de la FSU au CTSD du 7 septembre 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

La rentrée remet sur le devant de la scène les préoccupations d'emploi, de conditions de travail et de pouvoir d'achat.

Sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail, les Ordonnances dévoilées il y a quelques jours sont une remise en cause des droits sociaux des salariés. La FSU s'associe à l'indignation des salariés du secteur privé en lutte pour obtenir un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité. Elle alerte également les agents de l'État sur le fait que la précarisation du salariat dans le privé fragilisera à terme le statut de la Fonction publique.

Il y a deux jours, le premier Ministre déclarait « En France, il faut que ceux qui travaillent aient un gain de pouvoir d'achat ». Pourtant la réforme de l'ISF revient à redistribuer 2,5 milliards d'euros à ceux qui ont le plus de patrimoine et le gouvernement va, au nom d'un endettement qu'il entretient, régler le point d'indice des fonctionnaires, repousser les mesures PPCR de janvier 2018, rétablir le jour de carence et n'a rien prévu de plus que de compenser la hausse de la CSG pour les fonctionnaires.

Pour toutes ces raisons, la FSU 43 appelle, en cohérence avec la mobilisation de l'an dernier, tous les collègues à se mettre en grève le 12 septembre prochain.

Dans l'éducation nationale, une baisse de 23 000 emplois aidés est prévue au second semestre dont 222 pour notre académie. Cela va sonner le glas de l'aide administrative à la direction d'école et mettre en difficulté l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les collectivités vont également subir cette baisse, ce qui va impacter l'encadrement du temps de cantine, du périscolaire et l'entretien des locaux. Dans le second degré les équipes de vie scolaire sont mises en difficulté par le non-renouvellement des CUI annoncés avec désinvolture la veille de la rentrée à des personnes qu'on renvoie chez eux sans recours. Il faut des recrutements d'AED supplémentaires pour compenser et assurer les surveillances de manière satisfaisante.

Même si ces emplois sont précaires et mal payés, s'ils sont un traitement social du chômage, s'ils ne constituent pas le tremplin attendu d'insertion, ils assurent des services indispensables au bon fonctionnement de l'école. Au lieu de les supprimer, il faut au contraire pérenniser ces missions en donnant aux collectivités les moyens d'embaucher sur des postes de fonctionnaires.

Sur le strict plan de la carte scolaire, reconnaissons que la rentrée s'effectue dans des conditions meilleures que celles que l'on a pu connaître il y a quelques années.

Nous vous remercions M. l'inspecteur d'académie d'avoir tenu compte de notre demande de présenter dans les documents préparatoires les mesures envisagées par l'administration.

Toutefois, nous pensons toujours que le département manque de moyens pour reconstituer les RASED, assurer la formation continue, développer le PDMQDC et assurer correctement le remplacement.

Pour la troisième année consécutive, l'école privée regagne du terrain sur l'école publique.

Cette situation nous heurte profondément. Le dualisme scolaire est nuisible à tous points de vue et nous n'acceptons pas qu'il soit entretenu par les pouvoirs publics. Dans cette bataille, l'école publique souffre de concurrence déloyale. Une première mesure devrait être de prendre en compte les PS1 dans les ouvertures de classe. Cela permettrait déjà d'éviter de voir chaque année des familles se tourner vers l'école confessionnelle de leur commune qui elle accueille tous les enfants de moins de 3 ans qui se présentent.

Dans les collèges publics la baisse préoccupante des effectifs se poursuit (-67 cette année) alors que les collèges privés gagnent 162 élèves.

On peut penser que la réforme des collèges a profité au privé qui a pu afficher des enseignements d'excellence au moment où le latin et les classes bi-langues devenaient invisibles dans le public.

Si on regarde l'évolution des effectifs sur 4 ans, les collèges publics ont perdu autour de 300 élèves, sans doute pour des raisons démographiques et de stagnation économique de la Haute Loire, mais cette baisse est très inégale et il ne faudrait pas que le Département se saisisse de ce prétexte pour procéder à des regroupements autoritaires au détriment des petits collèges ruraux.

Enfin, il ne vous aura pas échappé que le calendrier scolaire est particulièrement déséquilibré cette année avec une période 3 de cinq semaines et une dernière période de douze. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui font que les intérêts de l'élève sont complètement négligés dans ce choix. Nous vous demandons seulement d'accorder aux élèves et aux enseignants le pont dit de « l'Ascension » pour que la dernière période de l'année soit un peu plus respectueuse du rythme de chacun.